

Par où commencer ?

Le guide ministériel du proche aidant est un guide complet qui vous donnera nombre de clés afin de vous informer sur votre rôle, vos droits et sur les dispositifs existants.

Vous le trouverez sur internet via le lien suivant : www.economie.gouv.fr/files/files/2021/guide_proche-aidant.pdf

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat
général

Guide ministériel du proche aidant



Diversité et égalité
professionnelle

Si votre proche est en situation de handicap, vous pouvez vous adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin d'être informé et accompagné.



CONTACTS UTILES

Pôle seniors de Chaville
1085 avenue Roger Salengro
92370 Chaville
01 41 15 96 20

pole.seniors@ville-chaville.fr

Centre Communal
d'Action Sociale
de Chaville
1456 Avenue Roger Salengro
Hôtel de Ville
92370 Chaville
01 41 15 40 87

admin.ccas@ville-chaville.fr

Croix Rouge
www.croix-rouge.fr



PÔLE SENIORS
01 41 15 96 20



SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS



Êtes-vous un proche aidant ?

Vous vous occupez régulièrement d'une personne vulnérable, fragilisée par l'âge, la perte d'autonomie, la maladie ou un handicap ? Vous êtes un aidant

Vous apportez une aide financière, une aide aux démarches administratives, une aide pour faire les repas, la toilette, le ménage ou sortir ? Vous êtes un aidant



Quelques chiffres

1 français sur 6 est un aidant
La moyenne d'âge d'un aidant est de 49 ans
Les personnes aidées sont principalement des femmes, autour de 70 ans

Comment trouver du soutien en tant qu'aidant ?

Les proches aidants peuvent avoir besoin d'aide, de soutien ou d'informations dans différents domaines.

Le site www.lacompagniedesaidants.org vous donnera un aperçu des différents dispositifs destinés aux proches aidants

Soutien financier et disponibilité professionnelle.

Il existe différents types de congés, d'aménagements de temps de travail et d'aides afin de vous permettre de vous rendre disponible pour votre proche en fonction de ses difficultés (maladie, âge ou handicap)

Soutien moral

Il arrive de se sentir isolé et dépassé lorsqu'on est aidant. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune sur les actions locales mises en place pour soutenir les proches aidants.

Le site Bonjour Fred est notamment le 1^{er} réseau en ligne des aidants partout en France et propose un accompagnement gratuit par email. www.bonjourf.com

Le site www.maboussoleaidants.fr pourra quant à lui vous permettre d'identifier les structures ou les interlocuteurs adaptés à votre situation.

Relais et répit



Aider un proche en difficulté peut être éprouvant et prend beaucoup de temps. C'est pourquoi il est important de bénéficier de répit et d'avoir du relais.

Vous trouverez sur le site www.aidants.fr des fiches pratiques détaillant les dispositifs existants vous permettant d'avoir du relais au quotidien ou ponctuellement.

Informations et formations

Enfin, être aidant ne s'improvise pas. La loi Monchamp prévoit la possibilité pour les aidants d'être formés.

Pour obtenir plus d'informations sur la formation d'aidant, vous pouvez vous adresser à la **Croix Rouge, au Pôle seniors ou encore au CCAS de votre commune.**

Vous pouvez également vous rendre sur www.formation.aidants.fr pour vous former en ligne, bénéficier d'un coaching des aidants et suivre des séminaires du SRIAS (Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale)